



**COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE
MINISTÉRIEL TRAVAIL EMPLOI
DU 28 MAI 2020
EN AUDIOCONFÉRENCE**

Le Comité Technique Ministériel Travail Emploi a été présidé, en audioconférence, par Monsieur Pascal BERNARD, Directeur des ressources humaines des ministères sociaux, en présence notamment du Dr Williams JOSSE, de Mme Marie-Françoise LEMAÎTRE, Mme Édith DAURIER, Mr Philippe SOLD (DGT), Mme Peggy LEGRAND (DGT), Mr Hervé LANOUZIERE (INTEFP), Mme Cécile JAFFRÉ (INTEFP), Mme Nadia SEDRAOUI, M. Jean-Marc SIRY (HFDS), Mme Jordane PERDIGUÈS.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes (**UNSA ITEFA**, SNTEFP CGT, SYNTEF CFDT, SUD TAS, SNUTEFE/FSU, FO TEFP) et d'une experte pour l'UNSA ITEFA Léonide CESAIRE, une experte pour SUD et un expert pour FO.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Point d'information sur le plan de déconfinement progressif : principes et modalités de déploiement ;
- Point d'information sur le télétravail ;
- Point d'information sur le baromètre « conditions de travail en période de confinement » ;
- Point d'information sur la titularisation des ITS et le déroulé de leur formation ;
- Point d'information sur la titularisation des IET et le déroulé de leur formation ;
- Point d'information sur les effectifs 2020 du ministère du travail et les notifications de plafond d'emploi aux services déconcentrés ;
- Point d'information relatif à la question COVID 19/maladie professionnelle ;
- Questions diverses.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14H30.

Après la déclaration préalable de la CGT, puis celle de **l'UNSA ITEFA**, le président propose de répondre aux questions que celles-ci soulèvent.

- **Sur les effectifs 2020**

Des discussions ont eu lieu avec Bercy et le Premier ministre pour l'abandon de la suppression des effectifs programmée sur 2020 de -2,6% et le maintien des effectifs de l'année 2019. Dans l'attente de la décision, le président précise que les Direccte ont été autorisées à poursuivre leurs recrutements.

- **Sur les équipements individuels**

Ce point sera détaillé lors du CHSCT –M du 3 juin prochain.

- **Sur le déconfinement progressif**

La déclaration du Premier ministre de ce jour permettra de compléter l'instruction nationale. Pour l'instant, le déconfinement est progressif, le télétravail et le travail à distance restent toujours la priorité. L'activité en présentiel doit s'exercer dans des conditions sanitaires sécurisées et selon les procédures sanitaires prescrites, ce qui exige une programmation pour un retour progressif en sécurité.

- **Sur la titularisation des ITS**

Ce sujet est à l'ordre du jour de cette réunion.

- **Sur le rapport de la Cour des Comptes**

La DRH devait être auditionnée le 18 mars, audition annulée. Ce rapport sera examiné dans le cadre d'un prochain CTM.

- **Sur les consultations des instances**

Certains déplorent l'absence de consultation des instances dans une période de crise au cours de laquelle il a fallu réunir toutes les instances à un rythme effréné pour tenir informé les représentants de l'ensemble des périmètres des ministères sociaux de la situation et des décisions prises très rapidement, en organisant des réunions sur des périodes très courtes. Une nouvelle période s'ouvre qui permettra de consulter les instances, à un rythme moins soutenu, au cours de réunions qui s'organiseront toutes les trois ou quatre semaines.

- **Sur la situation d'Anthony SMITH**

Des entretiens se sont déroulés entre la DGT, la DRH, Anthony SMITH et des représentants du personnel. Le président précise qu'il n'a pas reçu mandat pour en parler et que le CTM sera informé de l'évolution de la situation.

➤ **Point d'information sur le plan de déconfinement progressif : principes et modalités de déploiement**

Mme LEMAÎTRE rappelle que le déconfinement est progressif et qu'au-delà des chiffres transmis sur la situation des DIRECCTE, une réflexion doit être menée pour donner un cadre à l'organisation du travail en période de crise. Si les annonces de ce jour du Premier ministre donneront lieu à des consignes pour le déconfinement, il convient, pour l'avenir, sur la base des retours d'expérience, de préparer l'organisation du travail qui pourra être mise en place en cas de crise quelle qu'elle soit.

Les agents ont exprimé, dans les baromètres, leur souhait de travailler à distance ou en télétravail et cet épisode de crise a mis en lumière les points positifs et négatifs. Si le décret sur le travail précise ses conditions d'exercice, la période de déconfinement doit permettre de faire des propositions sur la base des constats découlant des baromètres.

Le président précise que des groupes de travail pour chacun des secteurs –travail emploi, santé jeunesse et sports et administration centrale- seront organisés pour élaborer un protocole d'accord sur le télétravail qui sera présenté au CTM.

Le Dr JOSSE complète sur la nécessité de se projeter sur les court, moyen et long termes en matière de santé, sécurité, conditions et qualité de vie au travail, indemnités dans le cadre d'un protocole.

M. SIRY (HFDS) précise que les éléments transmis par les DIRECCTE démontrent un déconfinement très progressif sur les deux semaines précédentes –les chiffres pour la 3^{ème}

semaine sont transmis aujourd'hui à 14H et seront analysés après ce CTM. Le déconfinement est très léger pour l'instant du fait de la situation des écoles, de la nécessité de disposer d'une attestation d'employeur pour les transports et de la nécessité mise à la charge de chaque responsable d'entité de vérifier que toutes les conditions sanitaires et de sécurité sont remplies avant toute activité en présentiel. Les moyens informatiques devront être renforcés par l'achat de PC et l'amélioration du réseau pour un accès à distance élargi.

Le président rappelle qu'au retour des agents en présentiel, les gestes barrières doivent être respectés et ils devront être poursuivis longtemps. Il a confié au Dr JOSSE une animation supplémentaire, celle d'un groupe de responsables de BRHAG sur la sécurité sanitaire, le contrôle de l'approvisionnement de masques et de gel, programmée jusqu'à la mi-juillet. Ce programme sera poursuivi dès le début du mois de septembre.

Ce déconfinement progressif est aussi lié aux conditions d'admission dans les restaurants administratifs ou inter.

Mme SEDRAOUI précise qu'une fiche élaborée en interministériel regroupe l'ensemble des instructions à mettre en œuvre au sein des restaurants administratifs, quel que soit le contexte et le type de restaurant. Il s'agit d'une fiche sur les consignes aux convives, les préconisations de sécurité, l'organisation générale du restaurant, etc., opérationnelle.

Cette fiche déjà transmise aux DIRECCTE sera communiquée aux organisations syndicales. Elle rappelle que le décret du 7/4/2020 sur la prise en charge des frais de repas fixe trois conditions pour bénéficier de l'indemnité de 17€50 : être présent sur le lieu de travail pendant toute la durée ou une partie de la durée de l'état d'urgence, être nommément désigné et ne pas avoir pu bénéficier des prestations d'un restaurant administratif.

Précisions : *Les agents qui n'avaient pas habituellement accès à la restauration collective, et dont la situation n'a pas évolué, ne sont donc pas éligibles au remboursement des frais de repas prévus par le décret du 7 avril 2020.*

L'UNSA ITEFA attire l'attention du président, une nouvelle fois, sur la situation de la DIRECCTE Grand Est qui, n'organisant aucune instance formelle, ne fournissant aucune information sur le PCA, le nombre d'agents en ASA, les conditions du déconfinement, l'entretien des locaux, les masques, a contraint les représentants du personnel à boycotter la réunion du CHSCT/CTSD qui devait avoir lieu aujourd'hui.

Le président répond que la situation sera suivie au sein de cette DIRECCTE et que, pour l'instant le nombre d'agents en présentiel n'est pas supérieur à celui des autres DIRECCTE dans les chiffres communiqués.

M. SIRY précise que les masques « grand public » sont destinés à l'ensemble des agents de l'État. Ils ont été distribués à toutes les DIRECCTE par les préfetures. Pour les agents de l'inspection du travail, qui réclament des masques de type FFP2, le gouvernement a décidé qu'ils étaient réservés au personnel soignant compte tenu de l'état de tension de l'approvisionnement. Des masques chirurgicaux ont, pour cette raison, été distribués.

Majoritairement, les représentants du personnel ont confirmé que, si des masques étaient distribués, ils n'ont pas été remis ni mis à disposition des agents.

Le Dr JOSSE fera le point avec les DIRECCTE.

L'UNSA ITEFA demande que la question des masques FFP2 soit rapidement résolue puisqu'il semblerait que certaines grandes entreprises en disposent en grand nombre, et ce, d'autant plus que le ministère du travail demande un contrôle des entreprises ayant eu recours au dispositif de l'activité partielle.

Le président précise que **la question des masques est en cours d'étude avec la DGT** et qu'une note précisera la doctrine retenue pour préserver la santé et la sécurité des agents.

M. SOLD précise que le sujet est important et les réflexions légitimes. La doctrine est claire et sera rappelée dès la fin des travaux.

Le président prévoit de revoir cette question lors d'un prochain CHSCT.

➤ **Point d'information sur le baromètre « conditions de travail en période de confinement »**

Mme PERDIGUÈS rappelle que l'objectif du baromètre était de permettre aux agents d'exprimer leur ressenti sur le travail à distance afin d'évaluer l'expérience. La remontée a été clôturée hier et il semblerait que sur un périmètre de 12000 agents, 4000 réponses aient été reçues. Un groupe de travail sera installé pour analyser les réponses.

Le président précise que le groupe de travail inclura les organisations syndicales afin de dégager des indicateurs qui émergeront du baromètre et permettront de fixer des thématiques.

L'UNSA ITEFA attire l'attention du président sur la situation des agents placés en ASA qui ne peuvent accéder à leur messagerie et n'ont, sans doute, pas pu recevoir ce questionnaire.

➤ **Point d'information sur la situation des ITS et le déroulé de leur formation**

Mme LEMAÎTRE rappelle que la formation des ITS a été interrompue par la crise sanitaire. Ils ne pourront reprendre leur formation dans les CIF. Sur le fondement des textes relatifs aux concours et examens en période de crise sanitaire, le décret permettant d'adapter les modalités d'organisation, il est proposé que les ITS soient titularisés en juin, tel que prévu initialement, sans jury, sur la base du livret de formation et du rapport établi par le maître de stage.

M. Hervé LANOUZIÈRE, directeur de l'INTEFP, précise qu'un parcours différencié de formation (travail, emploi, formation professionnelle et fonctions support), sur la base du livret de formation établi avec le maître de stage, contractualise avec l'INTEFP, les formations qui seront suivies à raison d'une semaine par mois obligatoire à compter de septembre, pour les 4 parcours différents. Mme Cécile JAFFRÉ, directrice des études, précise que dès le 8 juin, des formations à distance seront proposées et complétées en présentiel à l'automne selon un parcours individualisé. Chaque ITS bénéficiera d'un parcours sous tutorat sur le lieu de travail de septembre à décembre.

L'INTEFP contactera chaque ITS pour formaliser le parcours de formation en fonction du poste d'affectation et des besoins de formation.

L'INTEFP s'engage à donner un accès prioritaire aux ITS **et l'encadrement de chaque ITS ne pourra s'opposer au départ en formation une semaine par mois à compter de septembre.**

Pour l'UNSA ITEFA, la DRH a pris la mesure de la situation des ITS. Par cette proposition elle a pris en compte les éléments communiqués par les représentants du personnel et l'alerte sur les risques psycho-sociaux auxquels se trouvaient confrontés les ITS.

L'UNSA ITEFA, rejointe par FO, émet un avis favorable sur le projet initié, *dans l'attente* d'une fiche récapitulative du parcours de formation présenté.

Le président demande qu'un projet écrit soit transmis aux représentants du personnel au plus tard demain et quitte la réunion ainsi que Mme LEMAÎTRE pour participer à une autre réunion.

La séance se poursuit avec le Dr JOSSE et Mme DAURIER.

➤ **Point d'information sur la situation des IET et le déroulé de leur formation**

Mme Cécile JAFFRÉ, directrice des études, précise, que concernant les IET, dans la mesure ou un arrêté détaille leur formation, ils ne peuvent donc bénéficier d'aménagements leur une formation étant plus longue que celle dispensée aux ITS.

- Une formation à distance leur sera proposée du 2 juin au 3 août.
- un stage est organisé du 29 juin au 31 juillet.
- Les IET seront en congés pour 4 semaines en août.
- Il est prévu un retour à l'INTEFP le 31 août.

Le stage européen ne se tiendra pas cette année.

Le jury de sortie est prévu **du 23 au 27 novembre 2020** pour une prise de poste au 1^{er} janvier 2021.

Une concertation sera organisée avec les délégués de promo sur ce programme.

Il a été convenu, à l'unanimité des présents, que les points non traités au cours de la séance seront inscrits au prochain CTM.

Clôture de la séance à 18H15.

La prochaine réunion est programmée le 25 juin 2020